



Stratégie et parti déontologique pour la conservation et la restauration de ses bâtiments

Stratégie 2019 – 2024

- **Conserver et réhabiliter le patrimoine de la Maison du Prieur et sa vocation d'accueil**
- **Optimiser la fonctionnalité des espaces de la Maison du Prieur et permettre une exploitation pérenne de celle-ci**
- **Sécuriser et renforcer les finances de la Fondation**
- **Assurer la continuité et la cohérence des interventions sur l'ensemble des bâtiments de la Cour du Cloître, propriétés de la Fondation**
- **Garantir la mise en place d'une gouvernance efficiente de la Fondation, en adéquation avec ses nouveaux enjeux et préparer la relève de ses organes**
- **Mettre en place une politique de communication afin de garantir, avec l'ensemble des acteurs déterminants, la mise en évidence des atouts touristiques de Romainmôtier et du Vallon de Nozon**

Adopté lors du Conseil de la Fondation de Romainmôtier du 21 mars 2019

Stratégie moyen/long terme 2009 – 2019 :

Poursuivre le soutien apporté à Katharina Von Arx et Frédérique Drihlon dans la réhabilitation de la Maison du Prieur, particulièrement dans les interventions aux infrastructures. Examiner la pérennité de l'exploitation commerciale de ce bâtiment. Suivre la ligne fixée par les Fondateurs, et poursuivre les objectifs tendant à terme à acquérir la Maison du Prieur.

Faire connaître la Grange de la Dîme et trouver une mode d'exploitation satisfaisant pour la Fondation.

Stabiliser les locataires et optimiser les revenus des locations. Effectuer immédiatement toute intervention nécessaire aux immeubles pour les conserver dans leur état actuel.

Suivre l'évolution des techniques de chauffage pour préparer le remplacement de l'installation de chauffage à distance pour la Galerie de la Cour, la Maison du Prieur et L'Arc.

Faire connaître la Maison des Moines et soutenir toute démarche en relation avec les statuts de la Fondation et avec l'esprit de la convention Site de l'Abbatiale.

Conseil de la Fondation de Romainmôtier
Mercredi 27 mai 2009

Parti déontologique de la Fondation de Romainmôtier pour la conservation et la restauration de ses bâtiments

Primauté absolue de la conservation sur la restauration, acceptation des manques et des érosions de la matière, limitation de la restitution aux seules nécessités de la statique et de la protection.